



Re: Arrêté préfectoral 39-2020-04-03-001 sur l'accès aux forêts

7 Avril 2020 13:49

Expéditeur : BAUVOIS Jean-Francois PREF39

À: mtaulemesse

Cc: pref-covid19 pref-cabinet Christian Dubois Fibois Bourgogne-Franche-Comté jpbazot olivier chappaz etienne delannoy

Bonjour monsieur,

Monsieur le préfet a eu l'occasion de préciser aux maires du Jura; "" Suite à l'interrogation d'un certain nombre de maires concernant l'arrêté préfectoral « portant interdiction d'accès aux plages, sentiers et chemins de randonnées, pistes cyclables, forêts et parcs dans le département du Jura.

Le préfet précise que cet arrêté ne contredit pas le cadre du confinement qui permet une sortie quotidienne d'une heure dans un rayon d'un kilomètre du domicile.

De même les travaux forestiers professionnels ne sont pas interdits.

Le préfet rappelle que le pic n'est toujours pas atteint et que la charge des hôpitaux ne cesse de croître."

Ces éléments ont été communiqué aux services en charge des contrôles.

J'espère ainsi avoir répondu à votre interrogation et nous restons à votre écoute.

Cordialement,



JEAN-FRANÇOIS BAUVOIS

Directeur de cabinet

PRÉFECTURE DU JURA

PRÉFET DU JURA

8, rue de la Préfecture - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX

Horaires et conditions d'accueil sur www.jura.gouv.fr

